

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 24 JUILLET 2023

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Jean-Michel PAROT (excusé), Florian SALAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURVON.

ORDRE DU JOUR :

1. CESSION DE TERRAINS
2. SUBVENTIONS 2023
3. BUDGET 2023  
Décisions modificatives n° 1
4. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE DU FINISTÈRE  
Mise à jour de la liste des collectivités membres

## 1. CESSION DE TERRAINS

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées sous les références A 1406 (2 459 m<sup>2</sup>) et A 1405 (759 m<sup>2</sup>). Situées à proximité du Belvédère, celles-ci sont classées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en zone Ns (Zone naturelle à protéger) et pour partie en Espaces boisés classés.

Christian VELLY et Yves CAËR, propriétaires voisins de ces deux terrains ont exprimé le souhait de les acquérir.

Ces parcelles correspondent à un ancien captage d'eau communal en désuétude depuis plusieurs décennies car notoirement insuffisant. Le service de l'eau de la Communauté de communes a indiqué ne pas être intéressé par ces terrains.

Après en avoir délibéré (Yves CAËR ne prenant part ni à la délibération ni au vote) et selon le souhait des acquéreurs, le Conseil décide à l'unanimité, de céder au prix de 0.30 € le mètre-carré la parcelle A 1405 à Yves CAËR et la parcelle A 1406 pour partie à Christian VELLY et pour autre partie à Yves CAËR, un document d'arpentage sera réalisé pour délimiter ces deux parties.

Les frais liés à ces cessions (géomètre, notaire...) seront à la charge des acquéreurs.

Pouvoir est donné au Maire pour régler cette affaire et signer tous les documents liés.

## 2. SUBVENTIONS 2023

En complément aux décisions prises lors de la séance du 14 mars, le Conseil décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

### \* ACTIONS SOCIALES

Association d'Aide à Domicile (ADMR – « De Pen Hir aux Monts d'Arrée »)	200 €
Secours Populaire (Comité de la Presqu'île de Crozon)	220 €
Secours Catholique	220 €
Les Restaurants du Cœur	220 €
Banque alimentaire du Finistère	44 €

<u>* AGRICULTURE</u>	
Syndicat d'Elevage Aulne-Porzay-Presqu'île	45 €
Rés'agri Châteaulin	63 €
Service de Remplacement des Agriculteurs	45 €
Solidarité Paysans du Finistère	45 €
<u>* ASSOCIATIONS DIVERSES</u>	
France Alzheimer	100 €
Association des Paralysés de France	70 €
Comité Régional de Lutte contre le Cancer (Rennes)	50 €
Association des Donneurs de Sang de la Presqu'île de Crozon	50 €
Club thérapeutique Steredenn ar Mor	50 €
Rêves de Clown (clowns en milieu hospitalier)	50 €
Vie Libre	30 €
Prévention Routière	30 €
Médaillés militaires (Section de la Presqu'île de Crozon)	40 €
Vélo Sport de la Presqu'île de Crozon	30 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer (Station de Camaret)	50 €
Comité départemental du Prix de la résistance et de la déportation	30 €
Association « Cap des étoiles »	50 €

Ces subventions sont accordées à l'unanimité.

#### \* DEMANDES PARTICULIÈRES

- Pour compenser la baisse de la subvention départementale qui lui est accordée, l'école de musique intercommunale « Kaniri ar mor » sollicite l'aide financière des communes en complément de l'aide accordée par la Communauté de communes.

Dans ce cadre, une subvention de 350 € est accordée à Kaniri ar mor (unanimité).

- Une subvention de 300 € est accordée à l'association « Rendez-vous de musique en chambre en Presqu'île » (6 voix favorable, 3 contre).

- L'Association amicale des anciens marins de Mers El-Kébir et des familles des victimes sollicite les communes ayant perdu l'un des leurs dans ce drame en vue de la construction d'un mémorial dans la région brestoise. Landévennec est concerné par la disparition de Xavier Grall, ingénieur-mécanicien à bord du Cuirassé Dunkerque.

Une subvention particulière de 300 € est accordée à cette association dans le cadre de ce mémorial (8 voix favorable, 1 abstention).

### 3. BUDGET 2023 - Décisions modificatives n° 1

Le Maire propose au Conseil un certain nombre de modifications au budget principal de l'année 2023, le détail apparaissant en annexe à la présente délibération :

Fonctionnement : équilibre dépenses-recettes à 47 000 €  
Investissement : équilibre dépenses-recettes à 42 000 €

A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à ces modifications.

#### 4. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE DU FINISTÈRE - Mise à jour de la liste des collectivités membres

Pour faire suite à une demande de la Préfecture du Finistère, le Comité du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) a délibéré le 3 juillet 2023 pour actualiser la liste de ses collectivités membres, ceci en vue de sa dissolution.

La liste annexée aux statuts du syndicat approuvés par arrêté préfectoral du 12 juin 2019 a ainsi été amendée par l'adhésion des communes de Bohars, Cléden Cap Sizun, Cléden Poher, Primelin, Plogastel Saint Germain, Plogoff, Roudouallec, Saint Evarzec, Saint Hernin et le retrait des communes de Guissény, Plounéour Brignogan Plages, Tréflaouéan.

En tant que commune membre du Syndicat, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur ces adhésions et retraits.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ceux-ci.